



Ministère de la Coopération  
Internationale

A traiter par Sports  
Date entrée: 14/8/72  
N° Classement: \_\_\_\_\_

0599/J.S. 4.2

Réf. N° :  
Annexe :  
Objet :

Le Ministère de la Coopération Internationale de la République Rwandaise présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères de la République Togolaise et, suite à sa note n° DA.31.23/1806 du 11 avril 1972 relative à la tournée des Frères KETE, a l'honneur de lui demander de bien vouloir informer le Ministre Togolais de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Recherche Scientifique que, pour des raisons d'ordre budgétaire, son Homologue Rwandais ne peut pas répondre favorablement à sa demande telle qu'exposée dans sa lettre n° 190/MJSCRS du 21 mars 1972.

Au cas où les intéressés se proposent absolument de faire une tournée au Rwanda, ils assureront eux-mêmes tous les frais (publicité, déplacements, équipement, logement etc.) relatifs à leur séjour dans le pays.

Le Ministère de la Coopération Internationale saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères de la République Togolaise les assurances de sa haute considération.

Kigali, le 11 août 1972

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE  
à LOME.

- COPIE pour information à:
- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale à KIGALI.
  - Monsieur le Ministre de l'Information et du Tourisme à KIGALI.
  - ✓ - Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports à KIGALI.